

Académie suisse des sciences médicales, ASSM  
[www.samw.ch](http://www.samw.ch)

Académie suisse des sciences humaines et sociales, ASSH  
[www.assh.ch](http://www.assh.ch)

Académie suisse des sciences techniques, ASST  
[www.asst.ch](http://www.asst.ch)

Académie suisse des sciences naturelles, SCNAT  
[www.scnat.ch](http://www.scnat.ch)

---

## La recherche sur les risques doit être intensifiée

*Les académies scientifiques suisses prennent position sur l'« initiative sans OGM »*

**Les conditions cadres légales pour la dissémination commerciale d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sont très sévères en Suisse. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'un moratoire entraîne un gain de sécurité. Mais les quatre académies reconnaissent que l'on doit éviter de mettre en danger à long terme les biens environnementaux (principe de précaution). Le recours aux OGM doit être mis à l'épreuve dans une perspective de durabilité. Il faut pour cela renforcer la recherche expérimentale et procéder à une évaluation scientifique des impacts socioéconomiques. L'initiative suscite des craintes dans quelques domaines de recherche, où elle pourrait avoir des effets négatifs.**

Les académies donnent leur avis au sujet du moratoire sur le recours aux OGM dans l'agriculture. Elles font intervenir à cet égard des arguments politiques et scientifiques. Les considérations suivantes figurent au premier plan :

- **Aucune amélioration de la biosécurité**

Avec la Loi sur le génie génétique, qui existe depuis 2004, et l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, la Suisse dispose de bases légales qui, si elles sont appliquées de façon conséquente, mettent suffisamment l'accent sur le principe de précaution. Le recours aux organismes génétiquement modifiés est sévèrement réglementé. L'utilisation d'OGM qui pourraient comporter des potentiels de danger n'est pas permise. Le moratoire porte sur les cinq prochaines années. Vu la sévérité des dispositions légales, il ne devrait pas y avoir de disséminations commerciales pendant cette période. Les académies n'attendent donc aucun gain immédiat de sécurité d'un moratoire.

- **Prendre au sérieux le principe de précaution**

L'initiative souligne la nécessité de procéder par petits pas et renforce ainsi le principe de précaution. C'est là un aspect important de l'évaluation du rapport utilité-risque de toute technologie, et donc aussi du génie génétique.

- **La recherche biotechnologique veut rester compétitive**

Dans quelques domaines de recherche, le moratoire fait craindre une détérioration de l'image de la recherche sur les OGM. Ceci quand bien même la recherche n'est pas directement concernée. En effet, la Suisse pourrait courir le risque de perdre d'importantes compétences. Notre pays serait moins attractif pour la recherche de pointe. En outre, l'affaiblissement des perspectives de mise en œuvre des résultats scientifiques pourrait entraîner une diminution de l'encouragement financier de la recherche impliquée. Cela réduirait substantiellement la compétitivité des instituts suisses concernés.

- **Intensifier la recherche sur les risques et les conséquences**

L'évaluation des risques des OGM se base dans une large mesure sur des connaissances scientifiques. Elle se concentre par exemple sur des estimations des impacts sur la biodiversité, ou sur la comparaison de systèmes de cultures agricoles avec et sans génie génétique. Il faut absolument améliorer les connaissances sur les conséquences à long terme du recours aux OGM dans des systèmes complexes, naturels ou agricoles. Les impacts socioéconomiques doivent également être mieux connus. La recherche sur les risques et les conséquences doit donc être substantiellement intensifiée en Suisse. C'est là une demande urgente des académies – une demande scientifiquement fondée, indépendante de l'issue de la votation. En effet : en raison de facteurs tenant aux différences entre sites, le transfert de résultats obtenus dans d'autres pays n'est possible qu'en partie. Une recherche expérimentale indépendante doit estimer les impacts du recours aux OGM sur la biodiversité. A cette fin, des essais de dissémination sont aussi nécessaires. L'évaluation des impacts socioéconomiques, par exemple sur l'agriculture, doit prendre en compte les données spécifiques à la Suisse. Les académies scientifiques suisses s'adressent à tous les milieux intéressés à un débat objectif sur l'application du génie génétique pour les appeler à soutenir activement cette demande.

Berne, le 2 novembre 2005

*Pour de plus amples informations :*

*Professeur Peter Baccini*

*Président de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)*

*Schwarztorstrasse 9*

*3007 Berne*

*Tél. Tel. 031 310 40 39*